

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 32 (1894)
Heft: 4

Artikel: Une visite royale
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-194089>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

SUISSE : un an . . . 4 fr. 50
six mois . . . 2 fr. 50
ETRANGER : un an . . . 7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la Rédaction du Conteur vaudois. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

LES ABONNEMENTS

datent du 1^{er} janvier, du 1^{er} avril, du 1^{er} juillet ou du 1^{er} octobre.

Une visite royale.

Sous ce titre, une de nos abonnées neuchâteloises a bien voulu nous envoyer l'intéressant et curieux article qu'on va lire, relatif à une visite du roi et de la reine de Prusse, dans le canton de Neuchâtel, en 1842. Pour l'intelligence du récit, nous le faisons précéder de quelques renseignements historiques très succints.

Le canton de Neuchâtel a été formé de l'ancien comté de Neuchâtel, qui eut, dès le XI^{me} siècle, des souverains particuliers, sous la suzeraineté de la maison de Bourgogne. Il fut ensuite annexé à l'empire d'Allemagne. Le comté de Valengin y fut réuni en 1579. En 1503, Neuchâtel échut, par les femmes, à la maison d'Orléans-Longueville, qui s'éteignit en 1707. Frédéric I^{er}, roi de Prusse, en hérita. En 1806, Napoléon I^{er} se fit céder par la Prusse la principauté de Neuchâtel, qu'il donna au maréchal Berthier. En 1814, elle retourna à la Prusse, tout en demeurant comprise dans les cantons suisses. Cette position équivoque de canton suisse et d'Etat monarchique, faite à ce petit pays, fut une grave faute diplomatique.

Le roi de Prusse exerçait le pouvoir exécutif et le pouvoir judiciaire.

Le pouvoir législatif appartenait à des Etats généraux, dont 45 membres sur 75 étaient nommés par le roi.

Cette situation amena, en 1831, deux premières tentatives de révolte qui échouèrent. Enfin le 1^{er} mars 1848, les habitants des districts du Locle, de la Chaux-de-Fonds et du Val-de-Travers s'emparèrent du chef-lieu sans répandre de sang, renversèrent le gouvernement et en établirent un provisoire.

Neuchâtel fut définitivement affranchi de la domination prussienne en 1856.

Le 24 septembre 1842 fut un jour de gloire, mais aussi de déceptions pour notre canton. Après une année d'hésitations et de renvois, notre roi Frédéric-Guillaume IV venait enfin d'annoncer à ses sujets qu'il se décidait à pousser une pointe jusque dans son comté de Neuchâtel et Valengin.

Sitôt que la nouvelle fut répandue, un vrai bouleversement s'opéra dans le pays : toutes les conversations eurent pour sujet le roi de Prusse, et, en attendant le grand jour, les cœurs battaient fort dans les poitrines neuchâteloises.

Dans chaque commune où le prince, accompagné de son épouse, devait passer, des arcs-de-triomphe furent élevés ; on prépara des guirlandes, on planta des lignées de sapin pour border les avenues où devait se poser son auguste pied. Les fabriques de toilerie du canton se hâtèrent de préparer un grand nombre de pièces de toile de coton, qui, teintes en noir, en bleu, en orange, servirent à la confection d'un nombre incalculable de drapeaux de toutes formes et de toutes grandeurs.

Assurées que la visite du roi allait être une source de bénédictions et de bienfaits, les autorités profitèrent de l'occasion pour préparer des demandes et faire signer des pétitions. Il était impossible que Frédéric-Guillaume refusât quoi que ce fût à des sujets qui recevaient leur prince avec une telle affection.

En 1822, le père de Frédéric-Guillaume avait fait, lui aussi, un voyage à Neuchâtel, et avait bien voulu, à cette occasion, abolir la torture dans notre canton : son successeur devait avoir hérité de son cœur généreux, et ne pouvait manquer de répandre ses libéralités!

Quel enthousiasme lorsque, de toutes parts, l'airain se mit à retentir, annonçant au pays que le moment suprême était arrivé. « Le Seigneur et maître s'avance! » voilà ce que disaient les cloches, messagères de la bonne nouvelle! Une douce émotion remplissait les cœurs.

Le principal journal de Neuchâtel paraissait, ce jour-là, imprimé en lettres d'or; des banquets, des collations étaient préparés dans tous les endroits où passerait l'illustre voyageur, et où allaient être soumises à son appréciation des montagnes de montres et de dentelles, préparées en vue de ce grand jour.

Les champs et les vignes se trouvèrent, le 24 septembre 1842, changés en désert : dans tout le canton, pas un outil ne remua la terre, car, dans chaque village, les paysans, ayant revêtu leurs habits de milaine ou de grisette et

portant à leur bras un panier de provisions, s'étaient rendus au chef-lieu, en compagnie de leurs familles, pour assister au passage du roi.

Le couple auguste était là; il traversait les rues dans une noble attitude, et les cœurs volaient vers lui.

Hélas! les plus grandes espérances, les rêves les plus enchantés passent souvent sans laisser de traces. Il en fut ainsi du voyage de Frédéric-Guillaume dans notre canton.

L'histoire ne dit pas si le prince était peut-être entré chez nous en posant, en premier, le pied gauche sur notre sol, ce qui n'eût rien présagé de bon; toujours est-il que son visage fit à plusieurs l'effet d'une de ces journées d'hiver, qui ne parlent que de glace et d'obscurité!

Il parut ennuyé lorsque quelques courageux citoyens firent allusion aux affaires du pays, et il eût passé pour un homme dégoûté de la vie s'il ne se fût animé un peu pendant la durée des repas préparés sur sa route; s'il n'eût déployé un peu de zèle et de grâce chaque fois qu'il eut l'occasion de boire un verre de champagne.

Après le chef-lieu de notre canton, le roi et son épouse se mirent en devoir de visiter les montagnes neuchâteloises. La nouvelle s'étant répandue que la reine, avec un gentil regard et un doux sourire, avait prié un jeune homme du Locle de lui octroyer l'œillet qu'il portait à sa boutonnière, les messieurs de la Chaux-de-Fonds, où le couple royal allait arriver, se présentèrent bientôt la poitrine couverte de fleurs.

Ils avaient dévalisé les jardins avoisinants pour orner leurs habits, et l'on vit même des vestes de paysans cachées sous un amas de roses tardives et de dahlias. Hélas! contre toute espérance, la reine n'eut pas même un regard pour ses sujets enguirlandés! Le jeune homme à l'œillet avait recueilli toutes ses grâces.

Les personnages les plus importants de la Chaux-de-Fonds conduisirent le roi à l'hôtel-de-ville, où avaient été préparés des produits de l'industrie horlogère : « Sire, lui dirent-ils en lui présentant un carton de montres magni-

fiques, veuillez nous faire l'honneur de choisir parmi ces pièces celle qui vous conviendra. »

Frédéric, craignant sans doute de mal placer son choix, fit immédiatement porter le carton dans sa voiture, au grand ébahissement des spectateurs !

Le moment arriva où le roi dut quitter son fidèle comté. La séparation fut pénible pour ses sujets, mais elle fut pourtant adoucie par l'espoir que Frédéric allait récompenser leur attachement et leur zèle. Les pétitions, signées à l'avance et demandant l'abolition de certaines charges, étaient entre les mains de l'auguste voyageur et prenaient, avec lui et les montres, le chemin de la Prusse.

De bonnes nouvelles étaient attendues; aussi quelle émotion quand arriva le pli royal !

O ingratitude ! Il ne contenait qu'une ou deux lignes : « Je vous conseille de quitter un pays où vous ne savez vivre contents et heureux ! »

« Ah ! c'est ainsi qu'il entend les affaires ! dirent les Neuchâtelois : il nous donne, en échange de tout ce que nous avons fait pour lui, le conseil de nous expatrier. Il trouverait sans doute tout simple que nous partions pour l'Amérique ou l'Australie. Eh bien ! foi de Neuchâtelois, il peut se vanter d'avoir vu Neuchâtel pour la dernière fois !

Et, en effet, depuis ce jour, Frédéric-Guillaume n'est jamais revenu se promener dans notre pays.

Chemin de fer... en bois

construit par un avocat.

Si nous en croyons le *Cosmos* du 13 janvier, il existerait en ce moment, en Californie, un chemin de fer dont l'une des originalités serait d'être en bois. Tout à l'exception de la chaudière, en contact direct avec le foyer, serait en bois, les rails, les roues, les corps de la machine, les wagons et les accessoires.

L'histoire mérite d'être racontée.

Un sieur John-James Burt, avocat à San-José (Californie), se sentant fatigué du tumulte des affaires et de l'odeur du papier timbré, avait un beau jour pris sa retraite dans les montagnes, au fond d'une gorge sauvage. C'était un homme actif, remuant, agité. L'oïssiveté ne tarda guère à lui être douloureusement à charge, tant et si bien que force lui fut, pour occuper son activité physique et sa cervelle en ébullition, de chercher dans un travail quelconque un dérivatif à son effervescence. Ce dérivatif, il ne tarda pas à le trouver dans l'exploitation, plutôt lucrative, des superbes carrières de marbres qui sous-tendent les collines de Cienega. Il adjoignit bientôt à cette industrie celle de la fabrication de la chaux dans quatre fours construits tout exprès.

Tout aurait marché à souhait, si l'exploitation n'avait été isolée au milieu d'un pays désert où les moyens de transport font à peu

près totalement défaut. Le débouché le plus proche pour des marchandises aussi encombrantes que le marbre et la chaux était en effet la petite station de Tres Pinos, à douze milles de distance, point terminus de l'un des embranchements du Southern Pacific Railroad.

— « Qu'à cela ne tienne, se dit notre *business man*. Je me suis improvisé successivement carrier et chauffournier; je puis aussi bien m'improviser constructeur de chemin de fer et me fabriquer moi-même mon petit Decauville à mon personnel usage ».

Et le voilà qui trace sa ligne de chemin de fer, suivant l'itinéraire le plus favorable, de son *settlement* à Tres Pinos. Malheureusement, il n'y avait nulle part à la ronde ni atelier de constructions mécaniques, ni usine de métallurgie, et le fer était, dans toute la région, d'une rareté à en faire quasiment un métal précieux.

Un Européen se fût découragé. Mais MM. les Yankees, qui ont depuis bel âge rayé le mot *impossible* de leur dictionnaire, ne connaissent point d'obstacle. John-James Burt alla de l'avant — *go ahead!* et il a fini par résoudre l'inextricable problème, à l'aide de moyens étranges assurément et inattendus, mais, en revanche absolument économiques et simples. Il n'y a que les avocats pour se tirer aussi élégamment d'affaire. Plût au ciel que les nôtres, au lieu d'employer leurs loisirs à confectionner des lois, missent de même toute leur ingéniosité au service du progrès industriel !

N'ayant que du bois sous la main, John-James Burt a mis le bois à toutes les sauces.

Tout d'abord, ses rails sont en bois, et reposent également sur des traverses *dito*. Chacun de ces rails, formé de trois épais madriers juxtaposés, constitue un véritable plancher continu de soixante centimètres de largeur. Ils sont séparés par un étroit espace occupant le milieu de cette plate-forme, où il se creuse ainsi une rainure ou gouttière continue, qui s'étend sur toute la longueur de la ligne.

Le matériel roulant, dont le bois a de même fourni presque tous les éléments, n'est pas moins curieux. Sur un puissant châssis, on a monté une chaudière quelconque, derrière laquelle on accroche la machine où la vapeur arrive par des tubes flexibles et actionne cette locomotive rudimentaire.

Quant aux roues, elles sont d'un modèle inédit et tout à fait spécial. Ce ne sont pas, à proprement parler, des roues; ce sont plutôt des rouleaux, de gros cylindres — analogues aux rouleaux qui servent à écraser le macadam sur les grands chemins. Composées d'un noyau de bois dur, qu'on a revêtu d'une chemise de métal pour retarder l'usure, elles portent le châssis sur leurs axes. D'autre part, en leur milieu, elles sont débordées par un plateau, c'est-à-dire par une saillie annulaire qui s'encastre dans la rainure ménagée entre les deux rails, de manière à garantir la stabilité du système sur la voie.

Ces rouleaux sont, du reste, assez longs pour dépasser les rails de chaque côté, et comme ils sont faits en deux pièces, roulant indépendamment l'un de l'autre, le coefficient de frottement dans les courbes est réduit au point de ne plus offrir aucun danger.

Avec des roues de ce genre, tournant sur des plates-formes en bois, le patinage n'est

pas à redouter. Aussi les rampes, assez nombreuses, sont-elles franchies avec aisance.

Cette voie composée de poutres juxtaposées, ces roues ne portant qu'un boudin destiné à s'appuyer en même temps sur les deux rails, n'est-ce pas un chapitre nouveau, insoupçonné, de l'histoire des chemins de fer ?

C'est ainsi que, grâce à l'initiative d'un avocat mal préparé par ses études antérieures à ce genre d'entreprises, nombre de villes du Far-West reçoivent chez elles, au rabais, les beaux blocs de marbre qui depuis des siècles dormaient inutilisés dans leurs gisements inaccessibles.

(XIX^{me} Siècle).

Dein lo Rhoûno.

Dou valottets dè pè châtotrè, qu'étiot à maitrè pè Dzenéva, étiot z'u sè bâgni on dzo dein lo Rhoûno, ein delè dè la vela, à 'na pliace iô on autro rio, qu'on lâi dit l'Arve, fâ méclion méclietta avoué lo Rhoûno, que ma fâi lâi a 'na rude gotta d'édhie et que l'est onco on autro affèrè què ique io lo Nozon sè méclliè avoué lo Talent.

Yon dè clliào coo, qu'on lâi desâi Daniet, que savâi nadzotâ on bocon, sè dévité, et coumeint fasâi tsaud, laissè sa carletta su sa teta po sè preservâ dâo sélâo, et panf! châtôt dedein, tandi que l'autro, Sami, que ne sè tsaillessâi pas dè sè bâgni et qu'avâi poaire dè l'édhie, restâvè ào boo, à l'ombro dézo onna chaudze, po l'atteindrè.

Ma fâi, Daniet, qu'avâi cru dè châtôtâ dein lo Rhoûno coumeint on châtôtâ dein lo Vâiron, n'avâi pas su choisi la bouna pliace et l'a étâ einmenâ pè lo coreint. L'a bio z'u dzevatâ, lâi avâi dâi verets, et lo gaillâ est z'u pè lo fond, tandi que sa carletta qu'étâi restâie dessus, navigâvè coumeint onna liquietta. Lo pourro diablo a bo et bin étâ niyi, qu'on l'a retrouvâ lo leindéman, mâ bin de pe avau.

Lo Sami, que n'avâi pas einveintâ la pudra, vouâitivè la capa que dansivè su l'édhie, et sè peinsâvè que son camerado fasâi étâ d'allâ ào fond po lo diverti; et sein comprendre que se n'ami étâi ein trein dè passâ l'arma à gautse, lâi criâvè : « T'as bio tè catsi, Daniet, vayo adé ta carletta ! »

Pour entrer à la Chambre française.

Depuis l'attentat de Vaillant, les invités qui se rendent à la salle des séances du Palais-Bourbon sont soumis à une terrible et minutieuse investigation.

Notre ami Alfred Capus, disent les *Annales politiques et littéraires*, qui n'avait pas l'honneur d'être connu de l'huissier en chef de la Chambre, a été, l'autre jour, victime de ce contrôle.

Voici une partie du dialogue qu'ils